

Pourquoi la guerre d'Israël contre Gaza est un véritable génocide

Inscrivez-vous à la newsletter

📖 Analyse, Article 📅 12 janvier 2024

VOTRE PRÉNOM

Votre prénom

ADRESSE E-MAIL

Adresse e-mail

JE M'INSCRIS

Faire un don à l'agence

Je m'inscris à la newsletter

Je souhaite devenir bénévole

Par Jewish Voice for Peace, le 11 janvier 2024



Dès le début, les responsables israéliens ont clairement fait part de leurs intentions génocidaires à Gaza. Et au cours des trois mois qui ont suivi le 7 octobre, ils ont tenu leurs promesses, infligeant des souffrances incompréhensibles aux plus de deux millions de Palestiniens piégés à Gaza.

Aujourd'hui, [l'Afrique du Sud accuse Israël de génocide à Gaza et saisit la Cour internationale de justice](#), le tribunal des Nations Unies. Les audiences à La Haye ont commencé aujourd'hui et se poursuivront au cours de la semaine prochaine afin de déterminer les mesures provisoires immédiates. Aux États-Unis, le Centre pour les droits constitutionnels poursuit le président Biden, les secrétaires d'État Blinken et Austin pour avoir [contribué au « génocide du peuple palestinien » par Israël](#).

Dans ce fil, nous expliquerons qu'Israël commet un génocide et pourquoi les poursuites engagées par Israël en vertu du droit international sont importantes pour notre mouvement en tant que Juifs pour la liberté des Palestiniens.

Dernières actus



L'Afrique du Sud présente ses arguments contre le génocide israélien à Gaza : premier jour de l'affaire Afrique du Sud/Israël

[Lire la suite »](#)



Pourquoi la guerre d'Israël contre Gaza est un véritable génocide

[Lire la suite »](#)



À La Haye, Aharon Barak jouera le rôle du Dr Jekyll face au M. Hyde israélien

[Lire la suite »](#)

Suivez-nous

La convention sur le génocide

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies à des fins de mesure d'audience.

J'accepte

X

L'Afrique du Sud et le *Center for Constitutional Rights* s'appuient tous deux sur la Convention sur le génocide, le traité qui définit le crime de génocide en droit international.

Cette définition comporte deux conditions pour déterminer qu'un État commet un génocide :

- L'État doit démontrer qu'il a l'intention de détruire un groupe de personnes.
- Des actes physiques doivent être commis pour concrétiser cette intention.

L'assaut d'Israël sur Gaza, qui dure depuis des mois, répond clairement à ces deux exigences juridiques du génocide.

L'intention

La convention sur le génocide a été rédigée au lendemain de l'holocauste nazi, face à un type particulier d'horreur : non seulement des massacres, mais des massacres avec « l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel ».

L'intention est souvent considérée par les spécialistes comme l'élément de la définition du génocide le plus difficile à prouver devant un tribunal. Cependant, les représentants du gouvernement israélien ont à plusieurs reprises rendu leur intention de commettre un génocide remarquablement évidente. Leur rhétorique et leurs actions montrent qu'ils ciblent et bombardent les Palestiniens de Gaza pour la seule raison qu'ils sont Palestiniens à Gaza.

- Le 12 octobre, le président israélien Isaac Herzog a **déclaré** : « *C'est toute une nation qui est responsable. Cette rhétorique selon laquelle les civils ne sont pas conscients et ne sont pas impliqués n'est pas vraie. Ce n'est absolument pas vrai. ... et nous nous battons jusqu'à ce que nous leur brisions la colonne vertébrale* ».
- Cela fait maintenant plus de trois mois qu'Israël bombarde « sans discrimination » la bande de Gaza, prenant pour cible des églises, des mosquées, des hôpitaux, des écoles, des installations des Nations Unies, des camps de réfugiés, des maisons et les routes mêmes sur lesquelles les Palestiniens fuyaient les bombardements israéliens. Aucun endroit de Gaza n'est à l'abri de l'assaut israélien.

Actes physiques

Cinq actes différents peuvent constituer des actes de génocide lorsqu'ils sont commis dans cette intention. Il existe des preuves accablantes que le gouvernement israélien a commis au moins quatre de ces cinq actes, dont une grande partie est exposée dans le dossier sud-africain.

1. **Tuer des membres du groupe** : le 7 octobre, le vice-président de la Knesset, Nissim Vaturi, a **déclaré** : « Maintenant, nous avons tous un objectif commun : effacer la bande de Gaza de la surface de la terre : « Maintenant, nous avons tous un objectif commun : effacer la bande de Gaza de la surface de la terre ». Israël a tué plus de 23 000 Palestiniens, dont plus de 9 000 enfants.
2. **Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe**: le 17 octobre, le ministre israélien de la sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir, a **tweeté** : « La seule chose qui doit entrer à Gaza, ce sont des centaines de tonnes d'explosifs de

Gaza sont aujourd'hui blessés. La moitié d'entre eux risquent de mourir de faim.

L'Organisation mondiale de la santé **prévient** que la famine et la propagation massive de maladies risquent de tuer encore plus de Palestiniens à Gaza.

Infliger délibérément au groupe des conditions de vie calculées pour entraîner sa destruction physique, en tout ou en partie : le 9 octobre, le ministre israélien de la défense, Yoav Gallant, a **déclaré** : « Pas d'électricité, pas de nourriture, pas d'eau, pas de carburant : « Pas d'électricité, pas de nourriture, pas d'eau, pas de carburant. Tout est fermé. Nous combattons des animaux humains et nous agissons en conséquence... Gaza ne redeviendra pas ce qu'elle était avant. Nous allons tout éliminer. Vendredi, les Nations Unies ont averti que la bande de Gaza était « **devenue inhabitable** » en raison des bombardements et du blocus israéliens. L'armée israélienne a depuis coupé l'accès de Gaza à la nourriture, à l'eau, au carburant et aux fournitures médicales, ainsi que, par intermittence, à l'internet et à l'électricité. **La moitié des habitations de Gaza ont été détruites ou endommagées**, et 30 des 35 hôpitaux de Gaza sont hors service.

3. Imposer des mesures destinées à empêcher les naissances au sein du groupe : le 19 novembre 2023, le général de division de l'armée israélienne Giora Eiland a **déclaré** : « Qui sont les femmes « pauvres » de Gaza ? Ce sont toutes des mères, des sœurs ou des épouses d'assassins du Hamas ». **Il y a environ 50 000 femmes enceintes à Gaza**, toutes confrontées à des conditions « inhabitables ». Les femmes qui accouchent n'ont pas accès aux soins obstétricaux, un « nombre sans cesse croissant » de bébés meurent de causes évitables, les risques de fausse couche et de décès maternel sont élevés, et les bombardements d'hôpitaux par l'armée israélienne ont entraîné en novembre la mort et la maladie grave de **bébés prématurés** dans l'unité de soins intensifs néonataux.

Pourquoi cela est important pour notre mouvement

Des décennies d'impunité internationale et de soutien américain aux atrocités israéliennes contre les Palestiniens font qu'il est probable que le gouvernement israélien ne tiendra même pas compte d'une conclusion juridique selon laquelle il commet un génocide. Cependant, les affaires portées devant la Cour internationale de justice et celles portées aux États-Unis par le Center for Constitutional Rights (CCR) demeurent importantes en tant qu'outil pour notre mouvement.

Les décisions de la CIJ sont juridiquement contraignantes en vertu du droit international. Et si la CIJ conclut qu'Israël commet un génocide, les 152 pays qui sont parties à la Convention sur le génocide sont légalement tenus de prendre des mesures au sein de leur propre gouvernement pour pénaliser l'État d'Israël.

Ces mesures peuvent aller de la poursuite judiciaire de fonctionnaires au niveau national (l'un des objectifs de l'affaire CCR) à des sanctions économiques unilatérales, en passant par des mesures politiques au niveau international, telles que l'expulsion d'organisations internationales.

Toutes ces voies sont des opportunités d'organisation pour notre mouvement. Elles sont conformes aux exigences du BDS : boycotter, sanctionner et se désinvestir d'Israël tant qu'il continue à violer le droit international dans son oppression des Palestiniens.

Ce n'est pas une coïncidence : le mouvement BDS est fondé sur le droit international. Il reconnaît que le gouvernement israélien viole systématiquement les droits de l'homme des

J'accepte

X

Palestiniens et que ces violations sont répétées en toute impunité.

L'idéologie d'exclusion du sionisme a toujours considéré l'existence même des Palestiniens comme une menace pour la sécurité des Juifs, utilisant à son tour cette peur pour justifier l'oppression, le meurtre et l'expulsion des Palestiniens de leurs maisons. Il n'y a qu'un pas entre ces politiques de nettoyage ethnique et de déplacements massifs qui ont existé tout au long de l'histoire d'Israël et un génocide généralisé. Le droit international relatif aux droits de l'homme – rédigé en grande partie à la suite de l'Holocauste – reconnaît expressément que la déshumanisation et l'oppression d'un groupe de personnes peuvent conduire à un génocide.

Alors que les atrocités israéliennes sont diffusées chaque jour depuis Gaza, la solidarité internationale avec les Palestiniens est forte et s'accroît dans le monde entier. Si la CIJ détermine qu'Israël commet un génocide, cela nous aidera à intensifier notre organisation pour la libération de la Palestine, nous donnant encore plus de possibilités de faire pression sur les gouvernements du monde entier pour qu'ils cessent de soutenir le gouvernement israélien – non seulement pendant ce génocide, mais aussi tant que le régime d'apartheid continuera d'exister.

JE M'INSCRIS ➤

Traduction ED pour l'Agence Média Palestine